

Landmaster Supreme 480 TF

Herbicide

Herbicide systémique hautement actif contre les mauvaises herbes et graminées annuelles et vivaces.

Produit	Landmaster Supreme 480TF est un concentré soluble dans l'eau (SL) et contient 35.74 % (480 g/l) Glyphosate. (D 6622)
Cultures	Arboriculture (O), Culture des baies (B), Culture maraîchère (G), Culture ornementale (Z), Domaine non agricole (N), Grande culture (F), Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) selon OPD (Ö), Sylviculture (S), Viticulture (W).
Spectre d'efficacité	chiendent rampant, dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles, dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces, chardon ou cirse des champs, liserons, rumex à feuilles obtuses.
Emploi Culture des baies	<p>Mûre: 3-7.5 l/ha, contre <i>dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces</i>.</p> <p>Mûre: 1.5-2.25 l/ha, contre <i>dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles</i>.</p> <p>Mûre: 2.25-3 l/ha, contre <i>chiendent rampant</i>. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.). Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement.</p>
Arboriculture	<p>Fruits à noyaux, Fruits à pépins: 2.25-3 lt/ha, contre <i>chiendent rampant</i>. Application: après la levée des adventices. dès la deuxième année de culture.</p> <p>Fruits à noyaux, Fruits à pépins: 1.5-2.25 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles</i>. Application: après la levée des adventices. dès la deuxième année de culture.</p> <p>Fruits à noyaux, Fruits à pépins: 3-7.5 lt/ha, contre <i>dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces</i>. Application: après la levée des adventices. dès la deuxième année de culture.</p>

<p>Viticulture</p>	<p>L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.). Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement.</p> <p>Vigne en production: 3-7.5 lt/ha, contre <i>dicotylédones vivaces</i>, <i>monocotylédones vivaces</i>.</p> <p>Vigne en production: 1.5-2.25 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>.</p> <p>Vigne en production: 2.25-3 lt/ha, contre <i>chiendent rampant</i>. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.). Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement.</p>
<p>Culture maraîchère</p>	<p>Jachère: 2.5 - 3 lt/ha, contre <i>chiendent rampant</i>. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 4 jours.</p> <p>Jachère: 1.5-2.25 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 6 heures. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 6 heures.</p> <p>Jachère: 3-7.5 lt/ha, contre <i>dicotylédones vivaces</i>, <i>monocotylédones vivaces</i>. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la</p>

<p>Grande culture</p>	<p>bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 4 jours.</p> <p>Jachère: 2.5 - 3 lt/ha, contre <i>chiendent rampant</i>. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 4 jours.</p> <p>Jachère: 1.5-2.25 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles</i>. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 6 heures. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention.</p> <p>Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 6 heures.</p> <p>Jachère: 3-7.5 lt/ha, contre <i>dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces</i>. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 4 jours.</p> <p>Prairies et pâturages: 5-7.5 lt/ha, contre <i>dicotylédones, monocotylédones</i>. Application: Avec appareils à main. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention.</p> <p>Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Pâturages ou foin (foin vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception: pour les animaux qui ne produisent pas de lait, le délai d'attente est de 2 semaines. Traitement plante par plante.</p>
------------------------------	---

<p>Culture ornementale</p>	<p>Prairies et pâturages: 0.5 - 1 %, contre <i>dicotylédones</i>, <i>monocotylédones</i>. Application: avec pulvérisateur à dos. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Pâturages ou fourrage (fourrage vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception: pour les animaux qui ne produisent pas de lait, le délai d'attente est de 2 semaines. Traitement plante par plante.</p> <p>Prairies et pâturages: 3-7.5 lt/ha, contre <i>dicotylédones</i>, <i>monocotylédones</i>. Application: traitement de surface; avant un nouveau semis. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 4 jours.</p> <p>Semis après travail superficiel, semis sous litière: 2.25-3 lt/ha, contre <i>chiendent rampant</i>.</p> <p>Semis après travail superficiel, semis sous litière: 1.5-2.25 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles</i>, <i>monocotylédones annuelles</i>.</p> <p>Semis après travail superficiel, semis sous litière: 3-7.5 lt/ha, contre <i>dicotylédones vivaces</i>, <i>monocotylédones vivaces</i>. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement.</p> <p>Arbres et Arbustes (hors forêt): 2.25-3 lt/ha, contre <i>chiendent rampant</i>. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.). Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 4 jours.</p>
-----------------------------------	---

	<p>Arbres et Arbustes (hors forêt): 1.5-2.25 l/ha, contre <i>dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles</i>. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.). Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 6 jours.</p> <p>Arbres et Arbustes (hors forêt): 3 - 7.5 l/ha, contre <i>dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces</i>. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.). Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 4 jours.</p> <p>Jachère: 2.5 - 3 lt/ha, contre <i>chiendent rampant</i>. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 4 jours.</p> <p>Jachère: 1.5-2.25 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles</i>. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 6 heures. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Délai d'attente nécessaire jusqu'au travail du terrain ou jusqu'au semis qui suit: 6 heures.</p>
--	--

<p>Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) selon OPD</p>	<p>Talus et bandes vertes le long des voies de communication (selon ORRChim): 2.25-3 lt/ha, contre <i>chiendent rampant</i>. Application: avec pulvérisateur à dos.</p> <p>Talus et bandes vertes le long des voies de communication (selon ORRChim): 1.5 - 2.25 lt/ha, contre <i>dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles</i>. Application: avec pulvérisateur à dos.</p> <p>Talus et bandes vertes le long des voies de communication (selon ORRChim): 3-7.5 lt/ha, contre <i>dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces</i>. L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.). Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Conformément à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, annexe 2.5) : Seulement pour le traitement plante par plante de végétaux posant des problèmes et poussant sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées et s'il est impossible de les combattre par d'autres mesures.</p> <p>Surfaces herbagères: 5-7.5 lt/ha, contre <i>chardon ou cirse des Champs, rumex à feuilles obtuses</i>. Application:avec appareils à main (sans pulvérisateur à dos). L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Pâturages ou fourrage (fourrage vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception: pour les animaux qui ne produisent pas de lait, le délai d'attente est de 2 semaines Pour le traitement des plants isolés selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD).</p> <p>Terres ouvertes: 5-7.5 %, contre <i>chardon ou cirse des champs, chiendent rampant, liserons, rumex à feuilles obtuses</i>. Application:avec appareils à main (sans pulvérisateur à dos). L'utilisateur doit être informé de manière détaillée sur les risques de dégâts. Mentionner les possibilités de prévention. Pas de précipitations pendant 1 heure au moins après le traitement. Pour le traitement des plants isolés selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD).</p>
<p>Mode d'action</p>	<p>La matière active Glyphosate est absorbée par les feuilles et distribuée dans toute la plante. Le nouvel adjuvant contenu dans Landmaster Supreme 480TF accélère ce processus fortement et la matière active se trouve après deux heures presque totalement</p>

	dans la plante. Glyphosate bloque la biosynthèse des acides aminés. Landmaster Supreme 480TF agit sur pratiquement toutes les plantes annuelles et vivaces et n'est pas sélectif pour les cultures. Les parties ligneuses n'absorbent pas du Glyphosate.
Préparation de la bouillie	Préparation de la bouillie: verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. Mélanges: Landmaster Supreme 480 TF est miscible avec nos herbicides. protection de l'utilisateur: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.
Rotation des cultures	Pas de restriction.
Classement	P 102 Tenir hors de portée des enfants. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Non toxique pour les abeilles. Le produit est homologué par l'OFAG. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Emballage	5 lt. 15 lt. 200 lt
®	
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 24.11.21/RH/LG0000